

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le mardi 3 septembre 2019 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre conseil à 19 h 30.

Sont présents : MM. Alexandre Malette, Marc-André Routhier, René Breton, Roger Cyr sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale/secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 6 août 2019.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport de la MRC.
9. Rapport des conseillers.
10. Rapport du directeur des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. Centre culturel-Travaux de réfection de l'escalier cour arrière;
12. Appel de projets - programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
13. Internet haute vitesse sur le territoire – Sogetel;
14. Journée porte-ouverte nouvel édifice municipal;

INCENDIE

15. Achat d'un sécheur pour le compresseur à la caserne incendie;

HYGIÈNE DU MILIEU

16. Travaux de ramassage des résidus verts;
17. Demande concernant l'immeuble du 700 rue Principale;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

18. Distribution du journal Courrier Frontenac;

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

19. Adoption du règlement numéro 353 amendant le règlement de zonage numéro 175 (usage des bars spectacles sans nudité dans la zone Ma 2);
20. Avis de motion et projet de règlement de concordance numéro 356 modifiant le plan d'urbanisme;
21. Avis de motion et projet de règlement de concordance numéro 357 amendant le règlement de zonage numéro 175;
22. Vente aux enchères-Terrains rue des Prés nord et rue Dion - ouverture d'une période de vente;
23. Achat du terrain lot # 5 745 307 appartenant à monsieur Jean-Luc Routhier;
24. Immeuble du 150, rue Industrielle (Construction Robert Gosselin);

LOISIRS ET CULTURE

25. FDT MRC des Appalaches - Modification au projet Sentier pédestre reliant 2 secteurs de la municipalité;
26. Appel de projets pour le Fonds de développement du territoire de la MRC des Appalaches (FDT) -date limite pour déposer le 20 SEPTEMBRE 2019;
27. Appui au projet du Comité des Loisirs de Saint-Jacques de Leeds pour le projet d'acquisition d'une surface de Dek Hockey dans le cadre du Fonds de développement du territoire de la MRC des Appalaches (FDT) date limite pour déposer le 20 SEPTEMBRE 2019;
28. Chemin Saint-Jacques- budget prévisionnel de l'activité du 21 septembre.

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

180-09-19 Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ADOPTION DES MINUTES DU 6 AOÛT 2019

181-09-19 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

M. Chabot en fait un bref suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

182-09-19 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	25 219.46\$
Incendie :	9 390.14
Sécurité :	247.55
Voirie :	27 535.07
Hygiène du milieu :	8 584.64
Santé, bien-être :	2 278.77
Urbanisme :	3 511.23
Loisirs :	10 525.56
Salaires :	18 433.99

TOTAL	105 726.41\$
-------	--------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

183-09-19 Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Chabot invite les citoyens à la période de questions.

RAPPORT DE LA MRC

M. Chabot n'a pas d'élément important à mentionner.

RAPPORT DES CONSEILLERS

Aucun rapport n'est fait.

RAPPORT DU RESPONSABLE DES SERVICES PUBLICS

En l'absence du responsable des services publics; monsieur le Maire fait un rapport des travaux réalisés au cours du mois d'août et ceux à venir.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CENTRE CULTUREL -TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ESCALIER COUR ARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire sécuriser l'escalier utilisé par les usagers pour atteindre la cour arrière du Centre culturel;

184-09-19

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité mandate monsieur Éric St-Laurent pour la préparation d'un devis et des plans préliminaires pour le projet de réfection de l'escalier en acier galvanisé situé en cour arrière du Centre culturel.

Une estimation des coûts du projet devra également être produite.

APPEL DE PROJETS-PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU MAMH POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

Monsieur le maire fait un compte rendu de sa rencontre du 29 août dernier avec les 2 autres municipalités présentes Saint-Pierre de Broughton et Kinnear's Mill.

APPUI AU PROGRAMME QUÉBEC HAUT DÉBIT INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE-SOGETEL

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC des Appalaches demandent depuis plusieurs années que les résidences, les commerces, les industries, les entreprises agricoles et touristiques situés dans les territoires ruraux puissent avoir accès à des services en télécommunications fiables et rapides;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a dévoilé pour son budget 2019-2020 le nouveau programme Québec haut débit qui vise à appuyer des projets de déploiement d'infrastructures d'accès à Internet haut débit dans l'ensemble du Québec;

ATTENDU QU'IL y aura au cours des prochaines semaines un processus d'appel à projets via le programme Québec haut débit qui offrira un financement aux projets les plus prometteurs;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches souhaite que le service Internet haute vitesse soit déployé par la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH),

puisqu'elle considère que c'est à ce jour la meilleure technologie qui puisse être étendue, et ce, sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE cinq compagnies en télécommunications ont approché la MRC des Appalaches pour présenter leur projet pour l'ensemble du territoire de la MRC en prévision du programme Québec haut débit;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds souhaite appuyer plus particulièrement la compagnie Sogetel puisque son projet correspond aux besoins et aux attentes de la MRC en matière de déploiement de la fibre optique, mais aussi parce que :

- Sogetel est déjà présent dans les MRC de l'Érable, d'Arthabaska, de Robert-Cliche, des Etchemins et du Granit;
- Il est également présent dans les municipalités de la Paroisse de Disraeli, Beaulac-Garthby et la ville de Disraeli;
- La dorsale de transport traverse déjà le territoire d'ouest en est, soit de la municipalité d'Irlande à Adstock;
- Sogetel assure que la technologie déployée est la meilleure disponible soit le FTTH;
- Sogetel a présenté le projet le moins coûteux du fait de sa présence sur le territoire;

185-09-2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier résolu unanimement :

Que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds appuie Sogetel dans ses démarches auprès du programme Québec haut débit afin que ce fournisseur desserve les zones non ou mal desservies par le déploiement de la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) dans le cadre du projet proposé, et ce, à des coûts comparables au milieu urbain et sans frais de branchement;

Que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds demande en tout respect aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel.

JOURNÉE PORTE OUVERTE-NOUVEL ÉDIFICE MUNICIPAL

Une journée porte ouverte sera organisée au cours du mois d'octobre.

INCENDIE

ACHAT D'UN SÉCHEUR POUR LE COMPRESSEUR DE LA CASERNE INCENDIE

ATTENDU QUE le 29 août 2019 la municipalité a reçu de Compressair Canada de Plessisville les prix suivants pour la fourniture des équipements nécessaires au bon fonctionnement du compresseur de la caserne incendie de Saint-Jacques de Leeds :

- Sécheur =1740.00 plus taxes
- Filtreur=150.00\$ plus taxes
- Système de drainage=275.00\$ plus taxes

186-09-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte le prix total 2165.00\$ plus taxes de Compressair Canada de Plessisville pour la fourniture des équipements.

Que copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre de Broughton pour adoption par leur conseil respectif tel que prévu à l'entente intermunicipale incendie 2019.

HYGIÈNE DU MILIEU

TRAVAUX DE RAMASSAGE DES RÉSIDUS VERTS

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer à la politique gouvernementale qui vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles;

187-09-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE les travaux de ramassage des feuilles d'automne soient effectués de façon porte à porte sur les rues du village les lundis à compter du 21 octobre prochain.

QUE les résidents soient avisés que les résidus (feuilles, branches, jardins) soient déposés dans des sacs blancs transparents.

Que la municipalité s'occupe de faire les travaux nécessaires pour sécuriser le site où seront apportés les résidus récupérés.

DEMANDE CONCERNANT L'IMMEUBLE DU 700 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande le 30 août 2019 du propriétaire de l'immeuble situé au 700 rue Principale pour raccorder la ferme au réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU QU'un rapport identifiant les besoins en eau du troupeau de la ferme a été remis au conseil municipal;

188-09-19

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité refuse la demande concernant le raccordement au réseau aqueduc de la ferme du 700, rue Principale pour les raisons suivantes :

-la municipalité ne veut pas créer de précédent en la matière.

-l'incertitude quant à la capacité du réseau d'aqueduc pour desservir le demandeur et les frais qui serait à encourir par la municipalité auprès d'une firme d'ingénierie pour analyser la demande.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

DISTRIBUTION DU JOURNAL COURRIER FRONTENAC-SECTEUR BAS DU VILLAGE

189-09-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Justin Royer résidant au 595 rue Principale soit engagé pour la distribution du journal Courrier Frontenac selon le taux hebdomadaire fixé par le conseil municipal.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 353 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 175 (ZONE Ma2)

190-09-19

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement 353 amendant le règlement de zonage numéro soit adopté sans changement et il l'est.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 356

AVIS DE MOTION est donné par M. Roger Cyr et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement # 356 modifiant le plan d'urbanisme.

DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 356

191-09-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le premier projet du règlement numéro 356 modifiant le plan d'urbanisme soit et est adopté.

QUE l'assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 7 octobre 2019 à 19h00 à la salle l'Amicale.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 357

AVIS DE MOTION est donné par M. Alexandre Malette et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement de concordance # 357 amendant le règlement de zonage numéro 175.

DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 357

192-09-19

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le premier projet du règlement de concordance numéro 357 amendant le règlement de zonage soit et est adopté.

QUE l'assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 7 octobre 2019 à 19h00 à la salle l'Amicale.

VENTE AUX ENCHÈRES-TERRAINS RUE DES PRÉS NORD ET RUE DION -OUVERTURE D'UNE PÉRIODE DE VENTE

ATTENDU le nouveau développement résidentiel municipal sis sur la rue des Prés Nord (3 terrains);

ATTENDU l'ajout du terrain vacant de la municipalité sur la rue Dion portant le numéro de lot # 4 449 073;

ATTENDU les quatre (4) terrains disponibles ayant les services municipaux (aqueduc, égout, pluvial);

ATTENDU QUE le conseil municipal a comme vision de développer ces endroits le plus rapidement possible et ainsi d'attirer de nouvelles familles dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le développement économique et social fait partie des priorités dudit Conseil;

193-09-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc- André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité procède à un appel de propositions **à compter du 4 septembre 2019 10h00** pour la vente de ces quatre (4) terrains résidentiels sis dans le nouveau développement situé sur la rue des Prés Nord ainsi que la rue Dion ;

QUE cet appel de propositions se fasse conformément aux conditions énumérées dans le formulaire prévu pour déposer une offre d'achat (annexe A);

QU'un avis public (annexe B) soit également publié (bureau municipal et site internet de la municipalité) pour diffuser cette annonce de propositions;

QUE les offres soient acceptées **jusqu'au 23 octobre 2019, 16h00.**

Fait à noter, M. Alexandre Malette se retire des délibérations sur cette décision.

ACHAT DU TERRAIN LOT # 5 745 307 APPARTENANT À MONSIEUR JEAN-LUC ROUTHIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a rencontré le propriétaire du lot 5 745 307 le 27 août 2019 afin de prendre entente pour l'achat de la parcelle de terrain ;

CONSIDÉRANT QU'après négociation la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte de payer le montant de quatorze mille dollars (14 000\$) à monsieur Jean-Luc Routhier pour la parcelle de terrain numéro 5 745 307 afin de l'utiliser pour un projet futur d'agrandissement du garage municipal actuel ;

CONSIDÉRANT QUE le notaire mandaté pour la rédaction des documents est Me Sophie Dion de Thetford Mines et que ses frais sont à la charge de la municipalité ;

194-09-19

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à la majorité des conseillers présents que :

QUE la municipalité utilise la réserve financière non affectée pour le financement de l'achat du terrain.

QUE monsieur Philippe Chabot maire et madame Sonia Tardif directrice générale ou Madame Cindy Gosselin secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer les documents légaux dans ce dossier.

Fait à noter, M. Marc-André Routhier et M. Roger Cyr se retirent des délibérations sur cette décision.

IMMEUBLE DU 150, RUE INDUSTRIELLE (CONSTRUCTION ROBERT GOSSELIN INC.)

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à tenir informez monsieur Robert Gosselin de l'avancement du processus de modification réglementaire pour le secteur du nouveau parc industriel;

195-09-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Marc-André Routhier et accepté à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité informe par lettre monsieur Robert Gosselin des démarches entreprises ainsi que la liste préliminaire des documents qui seront requis pour la demande officielle de permis de construction dans le cadre du projet de scierie et construction de palettes.

LOISIRS ET CULTURE

FDT MRC DES APPALACHES-MODIFICATION AU PROJET SENTIER PÉDESTRE RELIANT DEUX (2) SECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ

Ce point sera discuté ultérieurement.

APPEL DE PROJETS POUR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DES APPALACHES (FDT) -date limite pour déposer le 20 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer un projet à caractère structurant pour améliorer le milieu de vie tel que défini dans le Fonds de développement de la MRC des Appalaches 2019;

196-09-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Marc André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soumette une demande d'aide financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds de développement de la MRC des Appalaches 2019 pour le projet d'abri solaire pour les usagers du parc de l'école La Passerelle.

QUE notre municipalité s'engage à contribuer financièrement au projet selon les critères établis par le programme.

QUE M. Philippe Chabot, maire, et/ou Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

APPUI AU PROJET DU COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-JACQUES DE LEEDS POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UNE SURFACE DE DEK HOCKEY DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DES APPALACHES (FDT) -date limite pour déposer le 20 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Saint-Jacques de Leeds a informé la municipalité qu'il souhaite déposer un projet pour l'acquisition d'une surface de Dek Hochev ;

ATTENDU QUE la municipalité juge important d'appuyer ce projet qui vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

197-09-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Alexandre Malette et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds appuie la demande du Comité des Loisirs de Saint-Jacques de Leeds pour une demande d'aide financière auprès du Fonds de développement du territoire de la MRC des Appalaches.

QUE notre municipalité s'engage à contribuer financièrement au projet pour un montant de 400.00\$.

CHEMIN SAINT-JACQUES-ACTIVITÉ DU 21 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Région de Thetford organise un parcours pédestre balisé entre la municipalité de Kinnear's Mill et la municipalité de Saint-Jacques de Leeds le 21 septembre 2019 ;

198-09-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Alexandre Malette et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte de déboursier une somme de 750.00\$ pour la fourniture de breuvages, musique d'ambiance et autres dépenses à encourir pour accueillir les participants de la randonnée pédestre au site patrimonial.

QUE les crédits nécessaires pour ce projet soient pris dans la réserve financière non affectée de la municipalité.

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

199-09-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20h45.

Philippe Chabot
Maire

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale /
secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière